

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Du lundi 11 janvier 2016

Présents : Raymond BONNEFILLE, Josiane GRANET, Emmanuel OREAL, Max GALLON, Julien GAUCHARD, Thierry LAURENT,

Absent excusé : Sonia STENGEL Jean-Claude MANCHON, Chloé GATHELIER, Jérôme FRERY.

Procuration : Jean Claude MANCHON donne procuration à Josiane GRANET, Chloé GATHELIER donne procuration à Raymond BONNEFILLE et Jérôme FRERY donne procuration à Emmanuel OREAL.

Date de convocation : 7 janvier 2016

Secrétaire de séance : Julien GAUCHARD

Avec l'accord du conseil municipal, le maire ajoute à l'ordre du jour les points suivants :

- Affaire commune de Belvezet / Evelyne Ramlot : autorisation donnée à la SCP Margall de défendre la commune devant le Conseil des Prud'hommes
- Affaire commune de Belvezet / Requête de Philippe Vève : autorisation donnée à la SCP Margall de défendre la commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes

ORDRE DU JOUR

La séance débute à 20h00

1) Phase 2 du parc photovoltaïque

a. Destination des coupes de bois – Exercice 2016 : inscription des parcelles 5, 6 et 7 (phase 2 du parc photovoltaïque)

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après concertation avec l'Office National des forêts, il y a lieu de demander l'inscription à l'état d'assiette 2016 de la coupe en forêt communale située au Bois de la Vièle d'une surface de 20,5 hectares. Il précise que cela correspond à l'emprise du parc photovoltaïque BELVESOL 4 et 5. Le peuplement est de type taillis de chêne vert et le volume est estimé à 1 350 m³.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que la coupe sera mise en vente en bloc et sur pied par vente de gré à gré (vente amiable), par les soins de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS et autorise le maire à signer tout document relatif à cette coupe présenté par l'ONF.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble du parc photovoltaïque représentera en surface, 4% du territoire communal.

b. Substitution d'Altergie Développement par Belvesol 4 et Belvesol 5

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives relative à la location d'un terrain situé sur la commune de Belvezet pour l'implantation des parcs photovoltaïques a été signée par la société Altergie Développement. Il rappelle également que les sociétés Belvesol 4 et Belvesol 5 sont titulaires des autorisations d'urbanisme nécessaires à la construction du parc et sont les futures exploitantes des centrales solaires composant la seconde phase. Enfin il indique au conseil municipal que l'article 8.1 de la promesse de bail prévoit la substitution du Preneur de la promesse de bail à toute société de son choix. Etant donné ce qui précède, M le Maire propose à l'assemblée d'autoriser les sociétés Belvesol 4 et Belvesol 5 à se substituer pour les parcelles qui les concerneront à la société Altergie Développement dans le bénéfice de la promesse de bail et de renoncer à bénéficier du délai d'un mois visé dans l'article 8.1 alinéa 1 de la promesse de bail pour donner son autorisation préalable à cette substitution.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de M. le Maire.

2) Budget 2015 : décision modificative

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au virement de la somme de 100 € sur le chapitre 014. Cette somme sera prélevée sur le chapitre 011. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3) Café l'Arbousier : approbation de la convention d'occupation précaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Véronique Hennion propose d'ouvrir l'Arbousier tous les vendredis durant la période du 15 janvier au 15 avril 2016. Le cas échéant, le service aurait lieu dans la salle polyvalente. Le conseil municipal approuve la proposition de Véronique Hennion et autorise le maire à signer la convention d'occupation précaire correspondante en précisant que le loyer mensuel pour cette période est d'un euro symbolique.

4) Affaire commune de Belvezet / Evelyne Ramlot : autorisation donnée à la SCP Margall de défendre la commune devant le Conseil des Prud'hommes

Approuvé à l'unanimité

5) Affaire commune de Belvezet / Requête de Philippe Vève : autorisation donnée à la SCP Margall de défendre la commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes

Concerne le refus de permis de construire d'un poulailler + logement des ouvriers. Approuvé à l'unanimité

6) Questions diverses : néant

Fin de la séance à 20h22

Le secrétaire de séance
Julien Gauchard

